
NOTE BIO COM (78) 260 AUX BUREAU NATIONAL X
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. BURGHARDT, ASSISTANT DG I,
ET LECOMTE, DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 12 JUILLET 1978

1. CONSEIL EUROPEEN DE BREME (PERLOT)

432

AU COURS DE SA SEANCE DU 12 JUILLET, LA COMMISSION A ESSENTIELLEMENT TRAITE LES POINTS SUIVANTS :

LE PRESIDENT JENKINS ET LE VICE-PRESIDENT ORTOLI ONT FAIT RAPPORT A LA COMMISSION SUR LES CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN DE BREME. LA COMMISSION CONSIDERE QUE CES RESULTATS CONSTITUENT UN PROGRES TRES ENCOURAGEANT DANS TOUS LES DOMAINES DONT IL A ETE QUESTION DANS LES DECLARATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL EUROPEEN ET DU PRESIDENT DE LA COMMISSION, LORS DE LA CONCLUSION DES TRAVAUX. LA COMMISSION A PARTICULIEREMENT SOULIGNE LA PORTEE POLITIQUE DE L'ACCORD SUR LA PARTIE CONCERNANT LA CREATION D'UNE ZONE DE STABILITE MONETAIRE EN EUROPE, QUI DOIT ETRE DURABLE ET EFFICACE, OBJECTIF HAUTEMENT SOUHAITE PAR TOUS LES PARTICIPANTS. LA COMMISSION EXPRIME SA SATISFACTION QUE LE TRAVAIL A FAIRE PAR LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES SERA BASE SUR LE SCHEMA ANNEXE AUX CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN. CE SCHEMA SERA EXAMINE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DES FINANCES LE 24 JUILLET PROCHAIN EN VUE DES ORIENTATIONS A DONNER A CES INSTANCES. ELLE A, EN OUTRE, SOULIGNE LA NECESSITE QUE L'ETUDE DES MESURES TENDANT A RENFORCER LES ECONOMIES DES ETATS MEMBRES QUI CONNAISSENT UNE PROSPERITE MOINDRE, AILLE DE PAIRE AVEC L'EXAMEN DU SCHEMA MONETAIRE.

LA COMMISSION S'EST FELICITEE QUE TOUS LES PARTICIPANTS ONT CONVENU DE LA NECESSITE D'UNE ACTION CONCERTEE EN VUE D'AUGMENTER LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET REDUIRE LE CHOMAGE EN EUROPE. ELLE S'EST FELICITEE AUSSI DU FAIT QUE LES DEBATS QUI ONT EU LIEU DEPUIS PLUSIEURS MOIS AU SEIN DU CONSEIL DES MINISTRES DES FINANCES, TANT DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES MONETAIRES QUE ECONOMIQUES, ONT ETE DE GRANDE UTILITE POUR PARVENIR A LA CONCLUSION POSITIVE DU CONSEIL EUROPEEN.

DANS LE DOMAINE SOCIAL, ELLE A PRIS ACTE AVEC SATISFACTION DE L'INVITATION ADRESSEE PAR LE CONSEIL EUROPEEN AUX MINISTRES DU TRAVAIL EN MATIERE D'EMPLOI DES JEUNES.

LA COMMISSION A EGALEMENT NOTE QU'UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION A ETE ENREGISTRE DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE, BIEN QUE LES RESULTATS A BREME SE SITUENT EN DECA DES SOUHAITS

////

NNNN

E. PERLOT GPP

. B.1/19 2217

13.7.78

Perlot

422105

■■■■■■■■

DE LA COMMISSION MEME. CETTE DERNIERE COMPTE METTRE A PROFIT
LE TEMPS QUI NOUS SEPRE DU CONSEIL "ENERGIE" DE L'AUTOMNE
POUR REEXAMINER SES PROPOSITIONS EN LA MATIERE, EN Y INTRO-
DUISANT AU BESOIN LES AJUSTEMENTS NECESSAIRES.
LA COMMISSION A NOTE QU'AU CONSEIL EUROPEEN IL Y AVAIT QUELQUES
INSATISFACTIONS AU SUJET DU DEVELOPPEMENT DE LA PAC, ET QU'ON
LUI A DEMANDE DE FAIRE UNE ETUDE SUR LES PROBLEMES DES EXCE-
DENTS ET SUR L'EQUILIBRES DES DEPENSES DANS LE BUJET
COMMUNAUTAIRE.

////

NNNN

319850

2.

TAXE AUTRICHIENNE (CHEVALLARD)

LA COMMISSION A EVOQUE LA SITUATION QUI S'EST CREE AUX FRONTIERES AUTRICHIENNES A LA SUITE DE L'INTRODUCTION PAR CE PAYS D'UNE TAXE ROUTIERE APPLICABLE AUX TRANSPORTS DES MARCHANDISES EN AUTRICHE ET LA REDUCTION DE CARBURANT 'ADMI EN FRANCHISE A 30 LITRES.

ELLE EST CONVENUE QUE LE CONTACTS EXISTANT SE POURSUIVRONT AVEC LES AUTORITES AUTRICHIENNES POUR RECHERCHER A UN STADE ULTERIEUR DES SOLUTIONS DANS UN CADRE EUROPEEN.

DANS CE CONTEXTE LA COMMISSION A EGALEMENT SOULIGNE L'IMPORTANCE QU'UNE ETUDE APPROFONDIE SOIT MENE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE SUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES EUROPEENNES.

ELLE COMPTE ENTAMER UN DEBAT A CE SUJET LORS D'UNE PROCHAINE SEANCE.

3.

MANDAT GRECE: DOMAINE SOCIALE (CHEVALLARD)

LA COMMISSION A ADOPTE LA PROPOSITION DE MANDAT DE NEGOCIATION AVEC LA GRECE POUR LE SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES.

CETTE PROPOSITION DE MANDAT CONCERNE LES ARRANGEMENTS TRANSITOIRES A PREVOIR DANS LE SECTEUR SOCIAL AFIN D'ASSURER LA REPRISE DU COMTE GREC DE L'ACQUIT COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR.

NNNN

319651

4. ISPRA - REACTEUR ESSOR

LA COMMISSION A EU UN ECHANGE DE VUE SUR L'UTILISATION FUTURE DU REACTEUR ESSOR A ISPRA.

ELLE A EXPRIME L'ESPOIR QUE LE GOUVERNEMENT ITALIEN POURSUIVRA LA CONSTRUCTION ■■ ET LA MISE-■EN-PLACE D'UNE INSTALLATION EXPERIMENTALE, DENOMME LE PROJET SARA. CETTE INSTALLATION, SI ELLE ETAIT ACHEVEE, POURRAIT ETRE LA BASE D'UN ■■■■■■■■■■ PROGRAMME COMMUNAUTAIRE SUR LA SURETE NUCLEAIRE. UN TEL PROJET, DANS LEQUEL LES USA ET LE JAPON SERAIENT EGALEMENT DES PARTENAIRES, S'ACCORDE NATURELLEMENT AVEC LES ACTIVITES DU CCR DANS CE DOMAINE ET POURRAIT ETRE AINSI INCORPORE DANS LA REVISION DU PROGRAMME ACTUEL DU CCR PREVU POUR L'ANNEE PROCHAINE.

LA COMMISSION, SUR PROPOSITION DE M. BRUNNER, A DONNE DES INSTRUCTIONS EN CE SENS AU DIRECTEUR GENERAL DU CCR.

CETTE ORIENTATION DE LA COMMISSION SERAIT SUSCEPTIBLE A AIDER LE GOUVERNEMENT ITALIEN A CONTINUER LE PROJET SARA.

DIS. RAPPELONS SI VOUS ETES INTERROGES, QUE DEPUIS 1973 LES COUTS ■-- D'EXPLOITATION ET DE PERSONNEL DU REACTEUR SONT PRIS EN CHARGE PAR LES AUTORITES ITALIENNES APRES ACCORD AU SEIN DU CONSEIL SUR LA BASE DE L'ARTICLE 6, PAR. C DU TRAITE D'EURATOM. LES AUTORITES ITALIENNES NOUS ONT FAIT PART DE LEUR INTENTION DE NE PAS POURSUIVRE LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ENVISAGES SUR ESSOR MAIS IL A ETE CONFIRME QUE■ LES COUTS D'EXPLOITATION ET LES COUTS DE PERSONNEL NE SONT AUCUNEMENT REMIS EN CAUSE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1980. FIN DIS

■■■■■

AMITIES,
E. PERLOT
NNNN

NNNN